

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 4 février 2019
Séance du 7 janvier 2019

16 Mise en place d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme - adhésion à « France Connect »

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, LEHNER, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. AKABLI

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : | 0 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. N'DIAYE, Mme BARBETTE, M. MONTES | 3 |

- Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

La ville va mettre en place un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme qui va permettre aux citoyens et aux professionnels de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme et les Déclarations d'Intention d'Aliéner par le biais du site internet.

Une page spécifique sera donc créée pour les utilisateurs qui devront s'identifier par le biais de « France Connect ». C'est un dispositif d'identification et d'authentification proposé par l'Etat qui garantit la sécurisation des informations transmises et offre un accès universel aux administrations en ligne.

La Ville devra s'inscrire grâce à un formulaire d'enregistrement mis à la disposition sur le portail « France Connect », et en tant que fournisseur de services, des conditions générales d'utilisation lui seront opposables.

Aussi, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à adhérer à ce service afin de mettre en œuvre le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu le code de l'urbanisme,
 Vu les décrets n° 2015-1404 et n° 2015-1426 du 5 novembre 2015 relatifs au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique et aux exceptions,
 Vu le décret n° 2016-685 du 27 mai 2016 autorisant les téléservices,
 Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique,
 Vu le décret n° 2016-1411 du 20 octobre 2016, relatif aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique,
 Vu le décret n° 2016-1491 du 4 novembre 2016 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique concernant les démarches effectuées auprès des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des établissements publics de coopération intercommunale, modifié par le décret 2018-954 du 5 novembre 2018,
 Vu les conditions générales d'utilisation applicables à la Ville par France Connect en tant que fournisseur de services,
 Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 7 janvier 2019,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

| | | | |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 36 | Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'adhérer au dispositif d'identification et d'authentification « France Connect ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **0 5 FEV. 2019** Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **0 7 FEV. 2019** Maire de Creil
 et publication ou notification le **0 7 FEV. 2019** Conseiller Départemental de l'Oise
 affiché le **0 5 FEV. 2019**
 CREIL, le **0 7 FEV. 2019**



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

Francis Le Pape
 Francis LE PAPE